

**PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 16 MARS 2015 A CONNE DE LABARDE**

L'AN DEUX MILLE QUINZE

Le 16 MARS à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la  
salle des fêtes de CONNE DE LABARDE  
sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 39

Présents 36

Pouvoirs 02

Votants 38

Délégués des communes :

Date de convocation : 11/03/2015

<b><u>BARDOU</u></b> -M. Jean-Louis GASSEAU	<b><u>BOISSE</u></b> -M. Fabrice DESSAGNE	<b><u>CONNE DE LABARDE</u></b> -M. Bernard TRIFFE
<b><u>EYMET</u></b> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUUEL -M. Maurice BARDET Excusé -Mme Anne Laure BARBE Pouvoir -M. Jean-Louis COMBEAU Pouvoir -Mme Rose LALLEMANT Excusée	<b><u>FAURILLES</u></b>  -M. Gérard MARTIN	<b><u>FAUX</u></b>  -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<b><u>FLAUGEAC</u></b> -M. Gérard BAILLY	<b><u>FONROQUE</u></b> -Mme Régine BAGARD	<b><u>ISSIGEAC</u></b> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS Excusée
<b><u>MONMADALES</u></b> -M. Michel RAYNAL	<b><u>MONMARVES</u></b> -M. Christian BARCHIESI	<b><u>MONSAGUEL</u></b> -M. Hervé DELAGE
<b><u>MONTAUT</u></b> -M. Yves VEYRAC	<b><u>PLAISANCE</u></b> -M. Jean Marie FRICOT	<b><u>RAZAC D'EYMET</u></b> M. Thierry GROSSOLEIL
<b><u>SADILLAC</u></b> -M. Yves BORDES	<b><u>ST-AUBIN DE CADELECH</u></b> -Mme Annie LANDAT	<b><u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u></b> -M. Moïse LABONNE
<b><u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u></b> -M. Henri TONELLO	<b><u>ST-CERNIN DE LABARDE</u></b> -Mme Nadine NOUAILLE	<b><u>STE-EULALIE D'EYMET</u></b> -M. Martial LAJOUX
<b><u>STE-INNOCECE</u></b> -M. Jean-Marc DIVINA	<b><u>ST-JULIEN D'EYMET</u></b> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<b><u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u></b> -M. Gérard SIMON
<b><u>ST-PERDOUX</u></b> -M. Lucien POMEDIO	<b><u>STE-RADEGONDE</u></b> -M. Michel COASSIN	<b><u>SERRES ET MONTGUYARD</u></b> -M. Pierre RICHIERO
<b><u>SINGLEYRAC</u></b> -M. Jean LACOTTE		

Mme Anne-Laure BARBE est élue secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

Adoption procès-verbal du 16/02/2015 à St-Julien d'Eymet

- 1-Présentation et adoption du compte de gestion 2014 du budget principal
- 2-Présentation et adoption du compte administratif 2014 correspondant
- 3-Affectation du résultat 2014
- 4-Présentation et adoption du compte de gestion 2014 du budget annexe
- 5-Présentation et adoption du compte administratif 2014 correspondant
- 6-Remboursement aux communes de la quote-part des emprunts travaux voirie
- 7-Office de tourisme Portes Sud Périgord : adoption des statuts et de la convention de gestion
- 8-Candidature à l'appel à projets « structuration touristique des territoires aquitains »
- 9-Proposition modification statuts pour la compétence économique

- 10-Proposition d'extension de compétences par l'ajout de la compétence optionnelle « aménagement numérique » et adhésion au syndicat mixte Périgord Numérique
- 11-Autorisation mise en œuvre d'un Plan d'Intérêt Général sur le territoire et lancement consultation opérateur
- 12-Etat d'avancement du dossier collecte des ordures ménagères
- 13-Questions diverses

Après avoir remercié Monsieur le Maire de son accueil, le président passe à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de séance du 16/02/2015 est adopté à l'unanimité.

### **1-Présentation et adoption du compte de gestion 2014 du budget principal**

#### Résultats budgétaires de l'exercice

Section d'investissement résultat négatif de .....206 976.19 €  
 Section de fonctionnement résultat positif de ....448 291.05 €  
 Total positif de.....241 314.86 €

#### Résultat de clôture de l'exercice avec reports

Négatif en section d'investissement .....**377 603.51** € (206 976.19+170 627.32)  
 Positif en section de fonctionnement .....**560 647.04** € (448 291.05+112 355.99)  
 Total positif de...183 043.53 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le présent compte de gestion dressé par le receveur, dont les résultats correspondent en tout point à ceux du compte administratif (après régularisation).

#### **Lecture justificatif régularisation CG/CA**

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

### **2- Présentation et vote compte administratif 2014 du budget principal**

Le président donne lecture des postes qui nécessitent quelques explications et laisse la parole à l'assemblée.

Il est demandé pourquoi le réalisé en recettes fiscales est plus important que le prévu (2 410 466 € au lieu de 1 628 669 €). Cette imputation comptable concerne les impôts locaux et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La ligne affectée jusqu'à présent à la TEOM ne sera plus utilisée.

Compte-tenu des restes à réaliser de 1 158 262 € en dépenses et 1 286 073 en recettes, soit un « excédent » de 127 811 €, le résultat définitif se présente comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Résultat	<b>-377 606.51 €</b>	<b>560 647.04 €</b>
Reste à réaliser	127 811.00 €	////////////////////
Résultat définitif	-249 792.51 €	560 647.04 € → → → → + 310 854.53 €

Après la présentation, M. Bétaille quitte la salle et laisse la présidence à M. Pierre RICHIERO pour le vote. Le compte administratif 2014 du budget principal est adopté à l'unanimité.

### **3-Affectation du résultat au budget primitif 2015**

Retour du président, M. Bétaille.

**R.I. article 1068 = 249 792.51 €** pour couvrir le « besoin de financement » (résultat définitif en négatif du CA)  
 R.F. article 002. = 310 854.53 €

Adopté à l'unanimité.

#### **4-Présentation et adoption du compte de gestion 2014 du budget annexe SPANC**

##### Résultats budgétaires de l'exercice

Section de fonctionnement résultat positif de ....10 387.44 €  
Total .....+ 10 387.44 €

##### Résultat de clôture de l'exercice avec reports

Positif en section d'investissement .....+ 974.14 €  
Positif en section de fonctionnement .....+22 722.74 € (10 387.44+12 335.30)  
Total positif de.....+23 696.88 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le présent compte de gestion dressé par le receveur, dont les résultats correspondent en tout point à ceux du compte administratif. Adopté à l'unanimité.

#### **5- Présentation et vote compte administratif 2014 du budget annexe SPANC**

Le Président donne lecture des lignes affectées. Sur l'article 611, sous-traitance générale (prestation Amodiag), il est constaté un réalisé de 23 385.60 € pour des crédits ouverts à hauteur de 40 829.00 €. Tous les diagnostics n'ont pas été réalisés sur 2014 et seront reportés sur l'année 2015.

Il est fait état du non respect du cahier des charges par Amodiag (il était prévu deux techniciens pour les contrôles de 900 filières). La question de la régie est posée. Réflexion en cours.

En recette, l'unique article correspond à l'encaissement, déclaration 2013, de la subvention Agence de l'Eau (19 429 €), de la redevance assainissement non collectif perçues et reversées par les sociétés fermières (14 403 €) et du paiement des diagnostics (ventes, bonne exécution) par les administrés.

Le résultat définitif se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Résultat <b>+974.14</b>	<b>+ 22 722.74</b>

Après la présentation, M. Bétaille quitte la salle et laisse la présidence à M. Pierre RICHIERO pour le vote. Adopté à l'unanimité.

Retour du président.

Pas d'opération réelle sur la section d'investissement = pas de « besoin de financement » ou « d'affectation » au 1068 pour le budget primitif 2015.

Il sera reporté au 002 (RF) du budget primitif 2015 la somme de 22 722.74 €.

M. Veyrac demande si le technicien du SPANC peut apporter des conseils aux collectivités en termes de filière. Il est répondu que non, pour des raisons de responsabilité, le SPANC ne fait que valider les filières proposées.

#### **6-Remboursement aux communes de la quote-part des emprunts pour travaux sur voirie communautaire**

Ce transfert d'emprunt a fait l'objet de nombreuses discussions, notamment sur la quote-part à rembourser et la méthode de reprise. Après avoir pris contact avec le Crédit Agricole, une reprise totale de l'emprunt pour ensuite rembourser les communes engendrerait beaucoup de frais bancaires. Par ailleurs, si la compétence revenait aux communes, il semblerait difficile de reprendre l'opération à l'inverse.

Le bureau propose par conséquent de rembourser directement aux communes le montant de l'échéance annuelle correspondant à la quote-part des travaux d'investissement réalisés sur voies communautaires, avec une année de décalage, c'est-à-dire que les annuités 2014 seront remboursées sur l'exercice 2015, celles de 2015 sur l'exercice 2016 etc....

#### Montant des annuités recalculées :

-Monmadalès	472.20 € sur 14 ans
-Montaut	8 816.70 € sur 7 ans
-Conne de Labarde	2 565.70 € sur 12 ans
-St-Perdoux	6 210.10 € sur 5 ans
-Razac d'Eymet	5 443.70 € dernière année

Le remboursement sur l'année 2015 à prévoir au budget est de 23 508.00 €.

La parole est aux membres de l'assemblée.

M. Martin : au vu de certains taux, il serait judicieux de les négocier.

M.Pomédio demande si cette recette sera effective pour les budgets communaux. Oui répond le président, ces échéances seront mandatées après le vote du budget (*la délibération et le tableau récapitulatif seront transmis*).

#### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (une abstention) décide :**

-De valider la proposition du bureau.

-De faire procéder au remboursement annuel de l'échéance auprès des communes de Monmadalès, Montaut, Conne de Labarde, Saint-Perdoux et Razac d'Eymet, du montant correspondant à la quote-part des travaux d'investissement effectivement réalisés sur voies communautaires.

-De retenir le décalage du remboursement des annuités 2014 sur l'exercice 2015 etc...

Mme Landat, déléguée de la commune de St-Aubin, explique les raisons de son abstention, « mandatée » par le conseil municipal. La commune a réalisé les travaux de voirie en autofinancement, sur des routes qui ont été par la suite transférées. Le budget communal a assumé cette charge sans contrepartie.

#### **7-Office de tourisme Portes Sud Périgord. Adoption des statuts et de la convention de gestion.**

Lorsque la collectivité institue l'office de tourisme, le conseil municipal ou communautaire doit au moins fixer le statut juridique de l'office de tourisme et « la composition de l'organe délibérant ». La commission a travaillé sur la rédaction des statuts associatifs et propose le projet transmis à chacun, dont M. Henri Delage, vice président en charge de la commission, donne lecture.

#### **Il reviendra au conseil de désigner 8 membres de droit.**

La convention de gestion n'étant pas à ce jour finalisée, sa validation est différée.

**Ce point 7 ne fera pas l'objet d'une délibération.** L'arrêté préfectoral concernant la prise de compétence et création d'un OT unique ne pourra être pris qu'après les 3 mois écoulés depuis la notification, c'est-à-dire le 20/03/2015. Portes Sud Périgord n'a par conséquent pas compétence à ce jour.

#### **8-Candidature à l'appel à projets « structuration touristique des territoires aquitains »**

Présentation par M. Henri Delage qui donne lecture des points principaux du projet de délibération.

La région Aquitaine soutient sous la forme d'appels à projets, les territoires souhaitant s'engager dans une volonté d'amélioration de l'organisation de la filière touristique autour de 5 thèmes :

- La professionnalisation, dont l'objectif est d'accompagner les acteurs du tourisme dans leurs projets de développement. Elle prendra la forme d'actions de sensibilisation, d'accompagnement collectif ou de formation professionnelle.
- La définition d'une stratégie numérique partagée du territoire
- L'optimisation des moyens financiers des offices de tourisme
- La modernisation des structures d'accueil touristique.
- Un renforcement des démarches collectives orientées vers la qualité.

Les critères de sélection permettant d'apprécier la qualité de la candidature sont déjà remplies sur l'ensemble du territoire avec, entre autres, le classement en catégorie II de l'office de tourisme de Bergerac Sud Dordogne.

Il s'agit de valider la candidature, le mode de gouvernance du projet territorial (comité de pilotage, comité technique et groupes de travail) et désigner le Pays du Grand Bergeracois pour déposer le dossier auprès de la région Aquitaine.

Mesdames Barbe et Chaise regrettent de ne pas avoir eu le support. Il leur est difficile de se prononcer sans une base du projet à valider.

Des représentants de la communauté de communes ont participé à l'élaboration de cette candidature au travers des réunions du Pays.

M. Martin demande quels seront les coûts de fonctionnement. Ils sont déjà intégrés dans l'appel à cotisation annuel.

M. Legal rappelle que tous les acteurs, aussi bien publics que privés, pourront bénéficier d'aides financières. Cela lui semble important de le signaler.

Le Président précise qu'il conviendra particulièrement de veiller à encourager et conserver le bénévolat.

Délibération adoptée à la majorité (une abstention).

### **9-Proposition modification statuts pour la compétence économique**

M. Legal donne lecture du projet validé en commission économique :

<b>COMPETENCE OBLIGATOIRE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>
--

« Sont définies d'intérêt communautaire toutes les actions visant à maintenir et développer le tissu économique de notre territoire :

- Accueillir, informer, conseiller et orienter les entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles dans leur projet de création, de reprise et de développement en les accompagnant vers les différents partenaires,
- Favoriser le développement du commerce de proximité,
- Aider au maintien et au développement de la filière agricole, notamment les circuits courts, l'implantation d'entreprises agroalimentaires et l'élevage,
- Impulser des actions de promotion et de prospection, à travers les relations de partenariats avec les organisations économiques et socio-professionnelles,
- Promouvoir les zones d'activités industrielles, commerciales et artisanales de notre territoire,
- Communiquer et faire connaître les professionnels du territoire en utilisant différents moyens de communication (site internet, annuaires, journées thématiques...),
- Promouvoir le territoire en fonction du classement de l'ensemble des communes en Zone de Revitalisation Rurale et de ses atouts,
- Mise en place d'études, de procédures contractuelles et réalisations de toute opération immobilière à caractère public favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques dans tous les domaines,
- Conduire le projet de maison de santé pluridisciplinaire y compris les opérations immobilières ou foncières nécessaires au projet avec mise éventuelle en location,
- Conduire le projet de maison de services publics et maison des associations y compris les opérations immobilières ou foncières nécessaires avec mise éventuelle en location. »

Le président tient à souligner le volet agricole inclus dans cette proposition, qui est une valeur chère au territoire.

Pour répondre à la demande de M. Labonne, la personne référente est Mme L'Hoste, agent de développement à la communauté de communes, à qui il convient de s'adresser pour toutes demandes. Elle sera présente pour aider les intéressés dans leurs démarches et mettre en relation tous ses contacts ; il faut répondre à toutes les opportunités. Les membres de la commission sont également disponibles.

Mme Chaise observe que le tourisme n'est pas mentionné.

Une compétence obligatoire a des conséquences financières plus importantes, le tourisme a été pris pour le moment en compétence optionnelle, cela peut évoluer.

Pour M. Martin, la « mise en place d'études, de procédures contractuelles et réalisations de toute opération immobilière... » peut ouvrir la porte à beaucoup de demandes.

Cette proposition sera notifiée pour approbation aux conseils municipaux des communes membres, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, qui disposeront d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour délibérer. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Cette proposition est adoptée à la majorité (une abstention).

### **10-Proposition extension de compétences optionnelle « aménagement numérique » et adhésion au syndicat mixte Périgord Numérique.**

M. Combeau présente le dossier :

Les services de la sous-préfecture avaient demandé dans un premier temps aux EPCI de se positionner sur un avis de principe, lequel a été rendu favorable par délibération Portes Sud Périgord en date du 17/02/2014. Plus de contacts jusqu'à la semaine dernière.

Il conviendrait maintenant de se positionner sur :

- L'extension des compétences de la communauté par l'ajout de la compétence optionnelle « aménagement numérique »,
- L'adhésion au syndicat mixte Périgord Numérique, (cotisation environ 2 500 €),
- La modification des statuts.

Mme Barbe demande s'il est utile de se positionner sachant qu'une agence nationale est en cours de création.

M. Castagner répond que oui, il faut aider financièrement le syndicat pour étendre la couverture.

Mme Barbe : veiller à ce que notre territoire ne fasse pas partie des « oubliés ».

M. Delage rappelle que M. Sautonie, du Conseil Général, se tient à disposition de l'assemblée pour venir présenter les missions du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet à l'unanimité un avis favorable pour la proposition d'extension de la compétence, d'adhésion au syndicat et de modification des statuts.

Cette proposition sera notifiée pour approbation aux conseils municipaux des communes membres, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, qui disposeront d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour délibérer. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

### **11-Autorisation mise en œuvre d'un Plan d'Intérêt Général sur le territoire et lancement consultation opérateur.**

M. Bourdil, délégué à l'OPAH fait un compte-rendu de la commission transmis à chacun.

#### 1) Choisir une opération :

L'étude préconise de s'orienter vers un PIG : son objectif est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant. Il s'applique sur un territoire vaste en zone rurale, périurbaine ou urbaine, voire une liste d'immeubles préalablement ciblés. Un PIG durera de 1,3 à 5 ans maximum (il peut être mis en place pour une année et ensuite renouvelable). Le PIG concernera l'ensemble du territoire et la Bastide d'Eymet pour les ilots.

#### 2) Définir les différents scénarios :

Scénario adapté au territoire sur **3 ans retenus par la commission**, avec participation financière de la communauté Portes Sud Périgord.

#### 3) Financement de l'opération :

Coût d'une animation et suivi + coût sur la participation des dossiers : 50 000€/an.

Subvention ANAH 35% Conseil Général 30% reste à charge 17 500€

Accompagnement par la communauté	13 000€
Total	<b>30 500€</b>

La commission habitat a donné un accord de principe sur ce scénario et son financement, validés en commission des finances, sachant que l'opération ne commencera sans doute pas avant septembre, (selon décision de la commission finance, validé par le conseil communautaire) prévoir dans le budget 2015, environ 10 000€.

Le rendu de l'étude avec ces objectifs définis par la commission se déroulera le lundi 27 avril 2015 à 20h30 au centre culturel d'Eymet. L'ensemble des élus communautaires et municipaux seront invités à participer, la communication étant un vecteur essentiel pour la réussite de cette opération.

Le Président tient à donner une orientation : c'est la première fois que la communauté de communes apportera une aide financière directe aux administrés de notre territoire et il s'agit d'un levier économique non négligeable pour les artisans locaux.

Il faudra communiquer le plus largement possible sur cette opération et motiver tous les acteurs.

Pour répondre à M. Veyrac, la commission sera chargée de procéder aux arbitrages éventuels pour la sélection des dossiers. S'il y en a plus que prévu, un avenant au contrat est possible. Les opérations sur logements communaux font l'objet d'un autre dispositif à mener en parallèle, le PIG étant réservé au public du secteur privé.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la mise en œuvre d'un Plan d'Intérêt Général sur Portes Sud Périgord et autorise le président à lancer une procédure adaptée pour l'opérateur (marché de services inférieur à 207 000 € HT-50 000 €\*3)

### **12-Etat d'avancement du dossier collecte des ordures ménagères**

M. Triffe, vice-président délégué, présente le dossier.

Le comité syndical du SMBGD se réunit le 19/03/2015 avec à l'ordre du jour sa dissolution pour intégrer le SMD3.

La communauté de communes deviendra adhérente au SMD3 et pourrait demander à ce que le SMD3 exerce à sa place la collecte des ordures ménagères.

La gestion de ce service serait ainsi « déléguée » tant au niveau technique que administratif.

Le président précise qu'il s'agit à ce jour d'une réflexion qui mérite d'être approfondie pour délibérer au mois d'avril.

Après discussion, l'assemblée ne serait pas défavorable à confier cette mission au SMD3.

### **13-Questions diverses**

Commissions internes Union des Maires au nombre de 6. M. Lacotte souhaite s'inscrire à celle des finances n°1, Mme Bagard à la n°3 enseignement. Merci de faire remonter auprès de Mme Hayman.

Inscriptions aux groupes de travail du conseil de développement commun CAB/Pays. Faire remonter auprès de Mme Hayman.

M. Hervé Delage, demande pour quelques parents d'élèves, s'il serait possible de faire un reçu pour les tickets cantine (et garderie) ou attestation de paiement. Réponse positive, se rapprocher de Mme Boisserie au service des écoles.

**Vote du budget primitif prévu le SAMEDI 11 AVRIL 2015 à 9 H 00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La secrétaire de séance,  
Anne-Laure BARBE

Le Président,  
Jérôme BETAÏLLE